



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Points-clés du conseil spécialisé pour la filière « oléagineux, protéagineux, fourrages séchés et plantes textiles » du 6 juin 2017

Le conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les filières « oléagineux, protéagineux, fourrages séchés et plantes textiles » s'est réuni le 6 juin 2017 sous la présidence de Jacques Siret. Retour sur les points forts abordés lors de cette réunion.

Conjoncture et situation des marchés

Monde : premières prévisions pour 2017/18

Selon les premières prévisions de l'*USDA*, la production mondiale de graines oléagineuses pourrait atteindre le niveau record de 572 Mt (millions de tonnes), dont 344 Mt de soja, 73 Mt de colza et 46 Mt de tournesol en 2017/18. Ces prévisions restent très fragiles à cette période de l'année, puisque les semis ne démarreront qu'en octobre prochain en Amérique du Sud. Si elles se confirment, les stocks mondiaux devraient rester lourds, même si l'*USDA* table sur un léger repli de la production mondiale de soja et une progression de la consommation de graines oléagineuses. Dans ce contexte, les cours mondiaux du soja affichent un recul de 10 % pour les graines et de 21 % pour les tourteaux, par rapport à l'an dernier. En revanche, les cours de l'huile de soja, davantage connectés au prix du pétrole, ont progressé de 4 % par rapport à l'an dernier, dans la perspective de modifications réglementaires sur le biodiesel aux États-Unis qui devraient conduire à une utilisation renforcée d'huile locale. Le marché directeur du soja, entraîne dans son sillage les autres graines oléagineuses, notamment le colza, dont les cours ont chuté à partir d'avril pour atteindre moins de 353 \$/tonne sur Euronext, début juin.

L'Union européenne innove avec des bilans en protéines

La Commission européenne, prévoit une production d'oléagineux en hausse pour la campagne commerciale 2017/18, avec près de 22 Mt en colza (+ 2,2 Mt par rapport à 2016/17) et plus de 9 Mt de tournesol (+ 0,5 Mt par rapport à 2016). La trituration de colza est attendue en hausse, alors que la trituration de soja pourrait diminuer et celle de tournesol rester stable. La Commission européenne table également sur une progression de la production de pois à près de 2,5 Mt et, dans une moindre mesure, de féveroles à 2 Mt.

Par ailleurs, la Commission européenne propose désormais des bilans en protéines pour l'alimentation animale, dans un souci de transparence du marché. Ces bilans permettent d'apprécier la richesse protéique des différentes sources de protéine utilisées en alimentation animale (matières premières et coproduits d'origine végétale ou animale) ainsi que leur origine, dans un contexte de déficit protéique de l'Union européenne et de dépendance aux importations.

France : recul des semis de colza pour la récolte 2017, légère érosion en tournesol, progression du soja

D'après les dernières prévisions du service statistique et de la prospective du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, les semis de colza pour la récolte 2017 seraient en repli de 7 % par rapport à 2016, à 1,4 Mha. Les surfaces en tournesol s'éroderaient très légèrement à un peu moins de 550 000 ha tandis que le soja continue de gagner du terrain sur plus de 140 000 ha (+ 4 %). La surface en pois resterait à un niveau élevé, proche de celle de l'an dernier (205 000 ha), alors que la féverole serait en repli de 7 % sur 73 000 ha.

Pour retrouver les derniers bilans prévisionnels de FranceAgriMer pour la campagne commerciale 2016/17 : <http://www.franceagrimer.fr/filiere-grandes-cultures/Oleoproteagineux/Informations-economiques/Chiffres-et-bilans>

Conditions d'exportation des produits végétaux vers l'Inde

Les autorités indiennes ont confirmé le report au 30 juin 2017 de l'autorisation de traiter par du bromure de méthyle les produits végétaux français exportés vers l'Inde, et notamment les pois, à leur arrivée aux ports indiens. Ce fongicide, très efficace contre les ravageurs des cultures, notamment les nématodes

et la bruche du pois, mais nuisible pour la couche d'ozone, est en effet interdit en France conformément au protocole de Montréal signé dans le cadre du programme des Nations Unies pour l'environnement.

<http://conf.montreal-protocol.org/meeting/oewg/oewg-34/ngo-publications/Observer%20Publications/Phasing-out%20Methyl%20Bromide%20in%20developing%20countries%20French%20-%20low%20resolution.pdf>.

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation met ce délai à profit pour apporter aux autorités indiennes des assurances suffisantes permettant de considérer la France comme une zone à très faible risque pour les importateurs indiens, à partir d'une alternative combinant traitement à la phosphine contre les bruches et garanties de conditions de culture et de stockage contre les nématodes.

Enjeux du Brexit pour la filière française des oléo-protéagineux

Le Conseil européen a ouvert, le 29 avril dernier, les négociations avec le Royaume-Uni pour son retrait de l'Union européenne qui prendra effet en mars 2019. Un accord de retrait sera d'abord négocié, avant d'élaborer le cadre du futur accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Royaume-Uni. Le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation est chargé de participer à l'élaboration de la position française d'ici l'automne prochain, sous l'égide du secrétariat général des affaires européennes rattaché au Premier ministre. L'expertise des enjeux par filière est en cours, appuyé par les débats dans le cadre des conseils spécialisés. Pour la filière des oléo-protéagineux la balance commerciale est positive pour la France, comme pour l'Union européenne, le Royaume-Uni, étant très dépendant des importations, notamment en huile de tournesol et en tourteaux. Néanmoins l'approche doit être enrichie, notamment sur la base des analyses des organisations professionnelles, afin d'identifier l'ensemble des enjeux.

Aide à l'expérimentation : reconduction des priorités pour 2018

Un bilan de l'appel à projet 2017 d'appui à l'expérimentation a été présenté au conseil, 3 projets ont été retenus pour la filière des oléo-protéagineux, représentant un montant d'aide de 313 000 €. Pour 2018, l'appel à propositions sera prochainement publié. Les priorités fixées par le Conseil pour cet appel sont les suivantes :

Priorité n°1 : accroître pour les agriculteurs l'attractivité des cultures de protéagineux, fourrages séchés et cultures textiles via la maîtrise des rendements, l'amélioration de la qualité technologique et sanitaire, l'optimisation des itinéraires techniques, l'identification et la levée des freins pour développer ces cultures.

Priorité n°2 : développer des pratiques et des filières économiquement et écologiquement performantes, via l'optimisation des apports d'engrais et de produits phytosanitaires, l'association et la rotation des cultures, l'innovation agronomique, la lutte et la maîtrise des bio-agresseurs, la traçabilité et la sécurité sanitaire, l'innovation énergétique globale.

Priorité n°3 : développer les débouchés existants et trouver de nouvelles valorisations, adapter les produits agricoles aux marchés (valorisation des matières premières, attentes sociétales, exigences nutritionnelles, alimentation animale, débouchés non alimentaires ...).

Pour en savoir plus : https://experimentation.franceagrimer.fr/Pages/biblio_prog_valide.aspx

Pour en savoir plus sur le conseil spécialisé du 6 juin 2017 : <http://www.franceagrimer.fr/filiere-grandes-cultures/Oleoproteagineux>

Contacts presse : presse@franceagrimer.fr

Virginie Nicolet Tél. : 01 73 30 22 54
Laurence Gibert-Mesnil Tél. : 01 73 30 34 05

virginie.nicolet@franceagrimer.fr
laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr